



Documents à transmettre
en vue de la préparation d'un partage-divorce

- 1) les fiches de renseignements d'état civil ci-jointes
- 2) le livret de famille
- 3) le contrat de mariage
- 4) les donations entre époux
- 5) les différents actes de la procédure en cours (ex : Ordonnance de non conciliation)
le cas échéant
- 4) les titres de propriété des biens immobiliers des époux
- 5) les statuts des sociétés dont les époux sont associés
- 6) la liste des éléments mobiliers estimés par article
- 7) les cartes grises des véhicules
- 8) la liste des comptes bancaires aux noms des époux (comptes joints ou individuels)
- 9) la liste des prêts aux noms des époux (joints ou individuels)
- 10) la liste des assurances-vie / assurances-retraite au nom de chaque époux